



Montcherand, le 18 mai 2021

Préavis municipal n° 02/2021 - Demande de crédit d'étude détaillée pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. But

Le présent préavis demande au Conseil général d'accepter un crédit d'étude de CHF 92'000 TTC pour l'étude du projet de nouveau réservoir et ses conduites d'adduction et de liaison.

2. Préambule

- En mars 2018, l'OFCO a procédé à une inspection de nos infrastructures qui nous approvisionnent en eau potable (station de pompage, captages, réservoir, respect des normes en vigueur). Si globalement elles sont en bon état, plusieurs mises en conformité sont demandées, notamment les installations intérieures de notre réservoir.
- Parallèlement, la Municipalité envisage de changer la conduite reliant notre station de pompage à notre réservoir actuel, qui donne des signes de vieillissement avancé.
- Une estimation des coûts a dès lors été demandée au bureau technique DTP à Orbe qui chiffrerait ces travaux à environ CHF 450'000 (étude de février 2019).
- Cette étude préliminaire a été présentée à l'OFCO et à l'ECA afin d'avoir leur aval et les subventions qui y sont associées en avril 2019.
- Suite à cette séance, l'OFCO trouve peu pertinent de procéder à une réfection d'un réservoir qui a presque 100 ans. Il nous demande d'étudier d'autres variantes visant à mettre en relation différents réseaux d'eau et à améliorer la pression sur le haut de notre réseau actuel.
- Au total c'est 7 variantes qui ont été imaginées et étudiées pour remplacer notre réservoir actuel.
- La variante 6 s'est assez rapidement imposée, sa conception permettant de satisfaire toutes les contraintes fixées
 - Conserver notre ressource en eau potable de nos captages qui sont de bonne qualité
 - Mettre à neuf notre réseau entre la station de pompage et le réservoir (la conduite montante actuelle vers notre ancien réservoir présente des signes de faiblesse)



- Assurer une liaison avec l'AIMS qui nous garantira la réserve incendie en cas de besoin ; en contrepartie, nous pourrions « pousser » de l'eau vers leur réseau en cas de problème chez eux.
- Une convention avec l'AIMS en discussion actuellement permettra de fixer les droits et devoirs de chacune des parties.
- De « boucler » le quartier des Trésys en lui assurant une pression du réseau suffisante.

3. Demande de crédit d'étude

Le présent préavis demande au Conseil général l'ouverture d'un crédit d'étude pour réaliser l'analyse détaillée du projet. Ce crédit d'un montant de CHF 92'000 TTC permettra au mandataire d'entreprendre toutes les études en vue de la réalisation de la variante 6 citée ci-dessus. Ce montant est compris dans l'estimation globale réalisée précédemment qui se chiffrait à CHF 1'895'000 avant subventions (ou CHF 1'484'000 après subventions). Ce crédit d'étude couvre notamment les travaux suivants :

- Analyse des données et visite des lieux
- Etude détaillée du projet (dimensionnement du réservoir, implantation, accessibilité, dimensionnement de l'appareillage et des pompes, serrurerie, aération, installation électrique, télégestion, dimensionnement des conduites de raccordement, d'évacuation et de liaison, étude de leur tracé)
- Plans de situation, du réservoir, des terrassements, de l'appareillage, y compris coupes.
- Séances avec la Municipalité, l'OFCO, l'ECA pour validation du rapport technique (examen préalable).
- Etablissement des soumissions des différents intervenants
- Contacts et coordination avec l'ECA, l'OFCO, Swisscom, VO énergies
- Planification des travaux
- Détermination des critères d'adjudication
- Gestion et suivi des appels d'offre selon la loi sur les marchés publics
- Contrôle, analyse et évaluation des offres
- Etablissement d'un devis sur la base des soumissions
- Etablissement d'un dossier pour demander les autorisations nécessaires à l'OFCO et à l'ECA
- Etablissement d'un dossier pour mise à l'enquête
- Etablissement d'un dossier de demande de subventions
- Etablissement des conventions avec les propriétaires touchés

4. Financement

Le financement de ce crédit d'étude de CHF 92'000 sera financé par un prélèvement sur le fonds de réserve « Fonds Eau » et réglé par les liquidités courantes.



5. Conclusion

LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

1. Un crédit d'étude de CHF 92'000 est octroyé à la Municipalité pour l'étude détaillée de la construction d'un nouveau réservoir.
2. Ce montant sera financé par la trésorerie courante.
3. Le montant sera amorti par un prélèvement du fonds de réserve « Fonds Eau ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic

La secrétaire



Bertrand Gaillard

Sandra Cunsolo

Délégué municipal : Eric Martin